

Code de conduite

Chers parents, nous vous présentons aujourd'hui le code de vie de l'école Dominique-Savio contenant des règles de vie adoptées par tout le personnel et les enfants pour faire de notre école un environnement où il fait bon vivre et s'épanouir.

Bonjour à toi,

Tu reçois aujourd'hui les règlements de l'école Dominique-Savio. C'est pour toi un guide qui détermine bien tes responsabilités dans l'organisation de l'école.

Tu sais, le règlement établit les normes qui t'aideront à bien fonctionner dans l'école, à assurer ta sécurité et celle des autres et finalement à travailler dans l'harmonie. Tu y trouveras les grands thèmes suivants :

- 1- **Respect de soi et des autres**
- 2- **Respect de son environnement**
- 3- **Respect des procédures**
- 4- **Santé et Sécurité**

Lorsque tu choisis de ne pas respecter les règles, tu choisis de vivre les conséquences à tes manquements.

L'équipe-école, ayant adopté ces règles, voit à les faire respecter afin d'assurer le bien-être de tous ceux qui vivent dans l'école.

Le personnel et la direction de l'école Dominique-Savio

1. RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

- a) Je porte des vêtements appropriés à la saison et à l'activité.
 - Étant donné que je vis dans un milieu d'éducation, j'apprends à porter des vêtements décents et appropriés.
 - Dans le but de promouvoir l'adoption de comportements pacifiques, je porte des vêtements et des accessoires qui ne suggèrent pas la violence ni les propos à caractères sexuels.
- b) Je prends soin de mon hygiène.
- c) J'utilise un langage approprié pour m'exprimer.
 - J'apprends à exprimer mes émotions correctement
- d) Je suis poli et respectueux dans mes paroles et dans mes gestes envers les adultes et les enfants de mon école.
- e) Je reconnais et évite les situations malheureuses.
 - Je développe ma personnalité de façon positive.
- f) Je laisse à la maison les objets qui n'ont pas leur place à l'école (ex. : appareils électroniques, jouets, etc.).
 - Je suis à l'école pour apprendre et je me prépare à être disponible aux apprentissages en classe.
 - J'évite les pertes, les vols, les disputes et les risques de blessures.

2. RESPECT DE SON ENVIRONNEMENT

- a) Je prends soin de mon école et du matériel mis à ma disposition.
 - Chacun a le droit de vivre dans un milieu propre et agréable.
 - C'est agréable de travailler avec du matériel en bonne condition.
- b) Je prends soin des jeux, des arbres et du terrain de l'école.
 - J'apprends à reconnaître la valeur des choses.
- c) Je suis à l'ordre (bureau et casier).

3. RESPECT DES PROCÉDURES

- a) Je dois respecter les consignes et faire les tâches qui me sont demandées.
 - J'apprends à vivre en groupe en adoptant des comportements qui favorisent un mieux-être affectif.
 - Je mets en place les conditions favorables à ma réussite scolaire : tout ce qui est fait mérite d'être bien fait.
 - J'apprends à gérer mon temps, à être persévérant et à fournir des efforts.
 - J'apprends à prendre des initiatives, à être autonome et être responsable.
- b) À l'intérieur de l'école, je dois circuler en marchant et en silence tout en respectant l'horaire.
 - Chacun a le droit à un milieu de vie apaisant et sécuritaire.
 - Je me prépare à être disponible à mes apprentissages en classe.
 - J'apprends à être ponctuel.
 - Je suis à l'école pour apprendre et je favorise mon attention en classe.

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

- a) Je suis vêtu adéquatement.
 - Pour mon confort, ma sécurité et ma santé, je porte des vêtements et des accessoires adéquats.
- b) Je dois apporter seulement des collations santé.
 - Pour aider à ma concentration et être mieux disposé à travailler.
- c) Au dîner, j'apporte un repas équilibré. Les aliments suivants ne sont pas acceptés : confiseries, chips, boissons gazeuses.
 - Pour ma santé, je me conscientise à l'importance d'une saine alimentation.

DÉMARCHE D'INTERVENTION

1re ÉTAPE

La personne témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de conduite de l'école, **elle lui enseigne le bon comportement et une conséquence logique est donnée à l'élève**. Une communication aux parents pourrait être effectuée.

2e ÉTAPE (cette étape peut être répétée)

Après avoir appliqué la première étape, **la personne-témoin intervient à nouveau et informe le titulaire de son intervention. Celui-ci établit un processus de résolution de problème avec l'élève**.

3e ÉTAPE

S'il y a récurrence, **le titulaire reprend une démarche de résolution de problème avec l'élève en demandant la collaboration des parents. L'information est donc transmise à la maison par écrit ou par communication téléphonique**.

4e ÉTAPE

Si les étapes 1, 2 et 3 ont été appliquées et si la problématique persiste, **une deuxième information est envoyée aux parents sollicitant une rencontre. Selon la gravité et la fréquence du comportement, on peut avoir recours aux moyens suivants :**

- Rencontre avec la direction pour faire une synthèse du dossier de l'élève ;
- Comité ad hoc, stratégies d'intervention ;
- Demande de services spécialisés ;
- Étude de cas (Plan d'Intervention)

Intervention pour manquement grave.

Manquements graves

Comportements proscrits

J'adopte un comportement pacifique, je dis « NON » :

1. aux batailles (agressions physiques) ;
2. aux menaces ;
3. à l'intimidation ;
4. au vol et au vandalisme ;
5. à l'extorsion (taxage) ;
6. à l'impolitesse majeure ;
7. à la possession et à la vente de drogues ;
8. à l'utilisation d'objets menaçant la sécurité (armes de poing, couteau).

Démarche d'intervention

1. Intervention directe de l'adulte (arrêt d'agir immédiat).
2. Information à la direction (ou au responsable d'école en son absence).
3. La direction contacte les parents pour les informer de la situation.
Suspension immédiate à l'interne ou à la maison pour une demi-journée ou plus.
4. Fiche de réflexion et travaux scolaires à compléter par l'élève pendant sa suspension.
5. Dans le cas d'une suspension à la maison, retour de l'élève à l'école en présence de ses parents et de la direction si nécessaire.

* En tout temps, les politiques du Centre de services scolaire s'appliquent (exemples : transport scolaire, substances psychotropes, utilisation de l'informatique)

Consignation des manquements au code de vie

Nom de l'élève : _____

#2 Respect de son environnement

Date	Manquement	Conséquence	Intervenant	Signature des parents

#3 Respects des procédures et # 4 Santé - Sécurité

Date	Manquement	Conséquence	Intervenant	Signature des parents